

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Informatisation des E.P.L.E. et équipement numérique individuel	334

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'éducation,
VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
VU la délibération du Conseil régional des 23 et 24 juin 2016 adoptant le Pacte régional pour la ruralité,
VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 14 décembre 2021,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional des 21 et 22 octobre 2021,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2022, d'une dotation de 23 300 000 € d'autorisations de programme et de 2 850 000 € d'autorisations d'engagement et de 24 100 000 € de crédit de paiement en investissement et de 3 478 000 € de crédit de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 334 : "Informatisation des EPLE et équipement numérique individuel " ;

AFFECTE

une autorisation de programme d'un montant de 23 000 000 € pour le renouvellement d'équipements informatiques dans les EPLE, l'acquisition d'équipements pour la mise en œuvre de l'axe numérique du lycée 4.0 et l'équipement individuel des lycéens ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 1 450 000 € pour les dépenses de prestations de maintenance liées aux équipements informatiques et la mise en œuvre de l'axe numérique du lycée 4.0 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 60 000 € pour les dépenses de gestion de

projet liées au renouvellement des infrastructures informatiques nécessaires aux apprentissages des élèves du BTS SIO ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 620 000 € pour les dépenses de gestion de projet et de logistique du dispositif d'équipement individuel des élèves des lycées publics et privés ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 260 000 € pour les dépenses de maintien en conditions opérationnelles du nuage éducatif régional et des lycées en proximité ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 390 000 € pour les dépenses d'administration, d'hébergement, d'exploitation et de maintenance applicative de la solution ENT ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 20 000 € pour la fourniture logicielle et gestion de projet, aide en ligne et support ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 50 000 € pour la poursuite des opérations de recyclage des déchets électroniques associés aux équipements informatiques et audiovisuels pour les lycées publics.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Démocrates et progressistes, Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire

REÇU le 20/12/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs